

nir des dispositions visant à protéger davantage le citoyen. Si, par exemple, la police n'avait pas le droit d'emmener quelqu'un dans un poste de police ou en prison...

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre. Il ne s'agit pas là du tout de la question présentement débattue et je demanderais, pour une troisième fois, à l'honorable député, de s'en tenir au sujet à l'étude.

M. Matte: Monsieur l'Orateur, s'il n'est pas question de condamner dans ce bill, s'il n'est pas question d'une mesure intitulée «Loi relative au relèvement des personnes déclarées coupables d'infractions et qui se sont amendées par la suite», je me demande bien de quoi je parle, puisque c'est bel et bien ce que je lis dans le bill.

Je veux tout simplement, monsieur l'Orateur, que vous ne vous impatientiez pas, car je suis à la veille de terminer mon discours.

Je veux tout simplement conclure en faisant une suggestion qui, à mon sens, a beaucoup de valeur. Si on l'acceptait, on ne verrait jamais plus ce qui est étalé dans les journaux et à la télévision ces temps-ci et qui, à mon avis, est extrêmement malheureux. J'ai un peu honte d'être Québécois quand je constate que la Sûreté du Québec se livre, aux yeux de toute la population, à de telles idioties.

Il faut que cela cesse et c'est pour cette raison que je fais la suggestion suivante: Quand une personne est arrêtée et qu'un policier l'incarcère, il devrait y avoir un témoin impartial. Un témoin devrait être sur les lieux afin de constater qu'on ne malmène pas le prévenu, qu'on ne lui fracture pas le crâne, qu'on ne lui passe pas les menottes inutilement avant d'être bien certain que l'accusation portée est fondée.

[Traduction]

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre. Comme il est 4 heures, la Chambre passe à l'examen des mesures d'initiative parlementaire qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, savoir, les avis de motions, et les bills d'intérêt public et d'intérêt privé.

M. Bell: Monsieur l'Orateur, je me suis informé de ce côté-ci et je pense que la Chambre serait disposée à passer outre l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire. Comme le député de South Western Nova (M. Comeau) a gracieusement consenti à réserver sa motion, elle ne lui sera pas imputée et nous la discuterons un autre jour. Je suggérerais que nous poursuivions l'étude du bill dont nous sommes saisis, avec l'espoir d'en finir avant 5 heures. En fait, si nous avions un ou deux autres discours brefs, nous pourrions clore la séance un peu après 4 heures et récompenser ainsi le personnel qui

a dû travailler lorsque nous avons siégé après l'heure réglementaire il y a une semaine ou deux.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

[Français]

M. Matte: Monsieur l'Orateur, j'avais décidé de terminer mon discours sur ces mots, mais, si la Chambre désire en entendre la suite, je peux continuer.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

• (4.00 p.m.)

[Traduction]

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Le député de Sarnia.

M. Jack Cullen (Sarnia): Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Je reconnais qu'il est assez difficile pour la présidence de voir un député de l'arrière-ban perdu au loin et qui a du mal à se faire entendre.

M. Comeau: Un rappel au Règlement, monsieur l'Orateur. Je ne veux pas retarder les délibérations plus qu'il ne faut; je veux bien collaborer en sacrifiant le temps à ma disposition au moment des mesures d'initiative parlementaire, mais ce qui m'intrigue un peu c'est ceci: la semaine dernière il y avait à l'étude un projet de loi sur la pêche. La question a été mise aux voix et personne n'a pu ensuite prendre la parole ni revenir sur le sujet. Cependant, aujourd'hui nous avons adopté un bill et il semble qu'un député ait l'occasion d'en parler.

[Français]

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Je voudrais m'excuser auprès de l'honorable député de Sarnia (M. Cullen), mais comme je n'avais pas remarqué qu'il s'était levé pour prendre la parole, il m'a fallu le reconnaître par après. Je voudrais lui rappeler que la chambre a consenti à ce que nous continuions l'étude de ce bill.

[Traduction]

M. Lundrigan: J'invoque aussi le Règlement, monsieur l'Orateur. Je ne veux pas être difficile, je suis intéressé à écouter le député de Sarnia. Néanmoins, j'aimerais rappeler à Votre Honneur le précédent sur lequel nos remarques sont fondées. La semaine dernière, la Chambre a été saisie d'un bill, on a demandé le vote et une entente fut conclue.